Conditions générales de vente

Entre la Société JOLLIVET, 4A avenue Louis Lumière 17180 Périgny, au Capital Social de 28 800 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro SIREN 902 291 137, représentée par Monsieur Jacques Pelletier, en qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après la Société JOLLIVET.

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société, Ci-après, « le Client » D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits et réalisations de services proposés par la société JOLLIVET.

Article 2 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de Produits et services, effectuées au travers des ventes et prestations de la Société qui sont partie intégrante du Contrat entre la Société et son Client. Les CGV applicables sont celles étant en vigueur à la date de la commande. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3: Prix et devis

Nos ventes sont réalisées selon tarif en vigueur au jour de la commande ou du devis.

Les devis sont, sauf indication contraire, établis gratuitement.

Nos devis sont valables pendant un délai de 30 jours, à l'issue duquel ils sont caducs.

Si les prix d'un devis sont établis d'après les mesures et spécifications qui nous sont communiquées par le client, ils le sont sous l'entière responsabilité de celui-ci. Ils seront le cas échéant modifiés, selon les dimensions définitives lors de la confirmation de la commande.

Tous nos prix sont communiqués selon les tarifs en vigueur au jour de la commande et ils s'entendent sous réserve de variation de plus de 10% du coût des matières premières, des charges sur salaires et des taxes entre la date de la commande et la date d'exécution effective. Si une telle variation devait être constatée, nous aviserions le client qui pourrait soit accepter de payer le prix actualisé, soit renoncer à sa commande le tout sans aucune indemnisation à notre charge.

Les prix s'entendent Hors Taxe et TVA en vigueur.

Article 4: Produits et services

Les caractéristiques essentielles des biens, des services et leurs prix respectifs sont décrits dans un devis. Le client atteste avoir reçu un détail des frais de livraison ainsi que les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat. La société s'engage à honorer la commande du Client dans la limite des stocks de Produits disponibles uniquement. A défaut, la société en informe le Client.

Ces informations contractuelles sont présentées en détail. Conformément à la loi française, elles font l'objet d'un récapitulatif et d'une confirmation lors de la validation de la commande. La durée de validité de l'offre des produits ainsi que leurs prix est précisée sur les devis.

Sauf conditions particulières, les droits concédés au titre des présentes le sont uniquement à la personne physique signataire de la commande (ou la personne titulaire de l'adresse email communiquée). Conformément aux dispositions légales en matière de conformité et de vices cachés, la société rembourse ou échange les produits défectueux ou ne correspondant pas à la commande. Le remboursement doit être demandé par envoi en courrier recommandé avec AR.

Article 5 : Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises commandées se fera après paiement intégral du prix indépendamment de la date de livraison (loi n°80-335du 14 mai 1980).

A compter de la livraison et jusqu'au règlement de la facture, la marchandise est considérée comme en dépôt chez le Client qui assume la charge des risques de perte et de détérioration. La restitution de notre marchandise est acquise de plein droit par le seul retard de règlement. Les produits demeurent la propriété de la Société jusqu'au complet paiement du prix.

Article 6 : Paiement

De manière générale une facture est établie et envoyée après chaque livraison, sur la base du bon de livraison signé par le client.

Sauf accord contraire, le paiement est exigible à 30 jours date de facturation, y compris pour les produits en précommande avec un acompte de 30% à 50 % du montant TTC

Les conditions de paiement ne peuvent être modifiées unilatéralement par le client sans accord de la Société JOLLIVET.

Tout litige sur une facture fera le cas échéant l'objet d'un avoir. Nos factures pouvant regrouper plusieurs produits ou commandes, un litige sur une partie de la marchandise ne devra en aucun cas entraîner le blocage du paiement de la totalité de la facture. Le montant non contesté et non payé entrainera la mise à la charge du client des indemnités de retard définies.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, un intérêt de retard au taux de 10% l'an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ dont le montant pourra être majoré si les frais de recouvrement réellement exposés sont supérieurs.

Les pénalités de retard sont exigibles du seul fait du non-paiement à l'échéance sans formalité ni mise en demeure particulière.

Tout retard de paiement pourra entraîner l'exigibilité au comptant de toutes les sommes non échues, tant pour les marchandises précédemment livrées que pour celles restant à livrer. Nous nous réservons le droit, même en cas d'exécution partielle de la commande, d'exiger des garanties et de modifier les conditions de règlement si la situation financière ou juridique de notre client était modifiée.

Article 7: Conditions d'exécution des Travaux

Les prestations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et conformément aux DTU applicables.

Le délai de réalisation des travaux est prévu aux conditions particulières. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réalisation du dernier des événements suivants

- Prise des métrés
- Réception par l'entreprise de l'acompte à la commande
- Obtention par le Client des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux. Le Client faisant son affaire personnelle de tout litige éventuel non obtention desdites autorisations.
- L'acceptation du financement par l'établissement bancaire si Client à recours à un prêt, l'expiration du délai de rétractation de 14 jours prévu par la loi en cas de recours à un crédit.

La pose est prévue pour exécution pendant les heures normales de travail du lundi au vendredi. Notre responsabilité cesse dès la mise en œuvre.

Les mesures indiquées sur nos plans ou convenues par email doivent être scrupuleusement respectées. Dans la négative, nous serions contraints de différer la pose des menuiseries jusqu'à la mise en conformité des mesures et des niveaux.

Sauf spécifications contraires sur nos devis, les travaux accessoires ne sont pas à notre charge et doivent être exécutés par les corps d'état respectifs selon nos indications.

Article 8 : Travaux supplémentaires, urgents ou imprévisibles

Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet d'un devis pour travaux supplémentaires et/ou de bons de commandes séparés indiquant les bases d'estimation, les prix, les conditions d'exécution et le cas échéant la durée de prolongation du délai d'exécution du marché initialement prévu.

Article 9 : Hygiène et sécurité

Des locaux décents à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à la disposition du personnel de l'entreprise par les soins du Client en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux.

Le chantier devra être équipé en branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité, les installations nécessaires seront facturées au Client.

La Société ne peut être tenu d'effectuer des travaux dont l'exécution présenterait un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.

Article 10: Garantie commerciale

Les produits vendus par la Société sont garantis contre les vices de fabrication ou de matière, à compter du procès-verbal de réception pour une durée de 1 ans.

La garantie commerciale ne s'applique pas en cas de mauvais entretien, de négligence, de transformation des produits du fait du client et ne couvre pas les dégâts d'usure normale du produit. En cas de mise en jeu, par écrit de la garantie commerciale, l'entreprise enverra un technicien dans les meilleurs délais. La société décidera ensuite de l'opportunité de réparer ou de remplacer les pièces hors d'usage, sans que l'acheteur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

La société sera dégagée de toute responsabilité dans le cas où le client ne permettrait pas à ses techniciens d'accéder au chantier.

Article 11 : Garantie légale de conformité

Le client dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. La garantie légale de conformité donne au client droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de 30 jours suivant sa demande sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre légal de la garantie légale de conformité, le client bénéficie d'une extension de garantie de 6 mois.

Article 12: Réclamations

Le cas échéant, le Client peut présenter toute réclamation en contactant la société au moyen des coordonnées suivantes : - Courrier postal : JOLLIVET, 4A avenue Louis Lumière, 17180 PERIGNY

- Email: contact@menuiseriejollivet.fr

Article 13: Force majeure

La responsabilité de la société ne pourra pas être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de ventes découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible, et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil. Pendant cette suspension, les parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront à la charge du client.

Article 14 : Nullité et modification du contrat

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

Article 15 : Protection des données personnelles

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collections et utilisions ces données pour la réalisation du présent contrat. Nous effectuons sur l'ensemble de notre site un suivi de la fréquentation. Pour cela, nous avons recours à des outils tels que GOOGLE ANALYTICS.

Le client autorise la société Jollivet à prendre des photographies des travaux et ouvrages réalisés et à les utiliser sur tout support de son choix, et notamment sur son site internet .

Article 16 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

Article 17: Contestations

Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litige avec un client, la société Jollivet a le droit de stopper ses travaux jusqu'au paiement complet des sommes dues et de porter le litige devant le tribunal situé dans le ressort du siège social de la société Jollivet.

En cas de litige avec la société Jollivet, le Client sera en droit de faire appel à la société de médiation ci-dessous

BATIRMÉDIATION CONSO 834 chemin de Fontanieu 83200 LE REVEST LES EAUX

07 68 46 59 09 E-mail: contact@batirmediation-conso.fr Site internet: batirmediation-conso.fr